

Le Syndicat mixte d'énergies du Doubs propose des

ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIES

GAZ NATUREL ET ÉLECTRICITÉ

La loi climat énergie, votée le 26 septembre 2019, poursuit le processus de **suppression des tarifs réglementés de vente d'énergies**, en fixant au 31 décembre 2020 :

- la suppression des TRV de **gaz naturel** pour tous les **consommateurs non domestiques** ;
- la suppression des TRV d'**électricité** pour tous les **consommateurs non domestiques employant au moins 10 salariés**.

Les Syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté lancent une nouvelle consultation afin de permettre aux structures concernées de répondre à leurs obligations, et aux structures non concernées de bénéficier aussi des avantages des achats groupés.

Quels sont les avantages ?

◆ Des économies

Des tarifs compétitifs et maîtrisés pour une durée de 2 ans.

◆ Un respect des obligations légales

Un respect des obligations légales de mise en concurrence tout en se déchargeant des procédures complexes des marchés publics.

◆ Des démarches simplifiées

Une procédure d'adhésion très simple et le SYDED vous accompagne dans vos démarches.

◆ Un accès aux énergies renouvelables

Une possibilité de bénéficier d'électricité et de gaz naturel provenant d'énergies renouvelables grâce aux garanties d'origines.

◆ Un coût d'adhésion minime

30 €/ an si consommation < 100 MWh/an
(cas d'une Commune d'environ 300 habitants),
et 0,30 €/an / MWh si consommation > 100 MWh/an .

Qui peut adhérer à ce groupement ?

Toutes personnes morales de droit public et privé situées en Bourgogne Franche-Comté, telles que :
les communes, les intercommunalités,
les établissements scolaires et de santé publics,
les maisons de retraites, ...

Quels sites peuvent intégrer le groupement ?

Pour l'électricité : tous les sites, peu importe la puissance.

Pour le gaz : tous les sites alimentés en gaz naturel et non en gaz propane et butane.

Comment adhérer ?

En prenant directement contact avec le SYDED :
Emilie ROGNON — Chargée du groupement d'achats
Tél : 03 81 81 73 94 ou emilie.rognon@syded.fr

Dates d'effet des prochains marchés

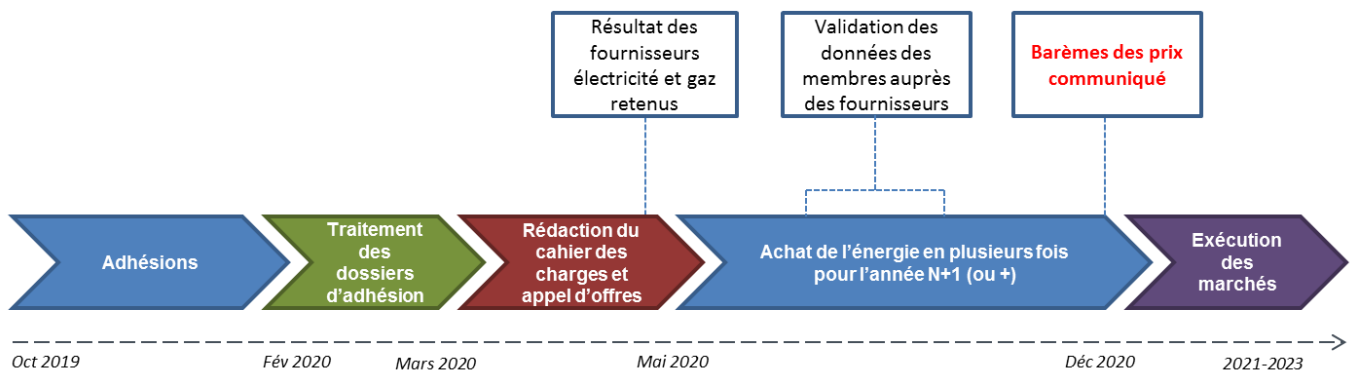
À partir du 1^{er} janvier 2021
(pour une durée de 2 ans)

Electricité et gaz naturel

Attention, votre adhésion doit être effective avant février 2020.

Pour nous rejoindre, contactez sans tarder le SYDED.

Déroulement : de votre adhésion à l'exécution du marché



Comment se passe votre changement d'offre ?

♦ **Aucun risque de rupture d'approvisionnement**

Une fois votre marché attribué, le nouveau fournisseur contacte le distributeur pour faire basculer les points de livraison.

Le changement de fournisseur n'a aucun impact sur votre approvisionnement : vous ne risquez pas de rupture.

♦ **Quand intégrer le marché ?**

Si votre offre est en tarif règlementé, vous pouvez quitter votre fournisseur sans préavis.

Si votre offre est soumise à une offre de marché, vous pouvez adhérer au groupement, votre adhésion et le début de la livraison prendront effet à partir de la date de fin de votre offre de marché et au plus tôt au 1^{er} janvier 2021.

Comment est constitué le groupement d'achats ?

8 gestionnaires dont 1 coordonnateur : le SIEEEN (le Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre)

Doté d'une équipe de spécialistes en énergie et marchés publics, le SIEEEN pilote le groupement d'achats et se charge d'organiser l'ensemble de la procédure d'appel d'offres.

Quant aux 8 syndicats d'énergies (gestionnaires du groupement), ils offrent un service de proximité pour les membres du groupement, en les accompagnant tout au long de la démarche.

SYDED

33 rue Clément Marot
25000 BESANÇON

Contact : Emilie ROGNON

Ligne directe : 03 81 81 73 94

Mail : emilie.rognon@syded.fr